

Malgré cette renonciation, la ville dut retirer le collège des mains de ce religieux, par ordre supérieur, et le confia à un sieur Dalenson, qui s'occupa de trouver des régents à Paris, en 1595. Jacques Severt, historien, auteur ascétique, auteur d'ouvrages de controverse religieuse, théologal en l'église de Lyon, chanoine et doyen de Beaujeu, où il mourut, après 1628, succéda à Dalenson, et il fut remplacé par Benoît Minière ; mais la maison déclinait malgré toute la sollicitude du Consulat. Il n'y avait plus que neuf pensionnaires ; l'économe ne savait ni lire ni écrire.

Léopold NIEPCE.

quable rapport fait au conseil municipal par M. Gastine, en 1839, sur les droits de la ville à la propriété du collège.

*(A continuer.)*